



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 15 octobre 2015 PROCES-VERBAL N°247

Présidence:	M. Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril	Baudin
	Mme Magali	Besse Giorgi
	M. Nicolas	Binet
	Mme Marozia	Carmona Fischer
	M. Pascal	Dethiollaz
	Mme Verena	Jendoubi
	M. Olivier	Matthey-Jonais
	Mme Zita	Minasso-Rota
	Mme Julie	Monbaron
	Mme Stéphanie	Papaioannou
	Mme Cécilia	Schäfer
	M. Philippe	Tièche
Maire :	M. René	Riem
Adjointes :	Mme Annick	Maison
	Mme Maria	Scheibler
Excusés :	M. Philippe	Gillabert
	M. Samuel	Halff
Procès-verbaliste:	Mme Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n°246 de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Présentation du projet de budget 2016 (distribué lors de la séance)
5. Propositions du Conseil municipal
6. Questions
7. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, M. Daniel Fuchs, ouvre la séance.

Il excuse les absences de MM. Gillabert et Halff.

1. Approbation du PV n°246 de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2015

Page 2, 5^{ème} ligne avant la 2^{ème} puce : il convient de lire ici « Mieux vaudrait laisser les riches régies s'en occuper ».

Le PV n°246 de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil, sous réserve de cette modification.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Baudin procède à la lecture :

- de la lettre adressée le 28 septembre 2015 par M. le Maire à Mme Elodie Jemmely, Boulangerie Première Moisson (suite à la requête formulée lors du dernier Conseil municipal) ;
- de la réponse envoyée le 12 octobre 2015 par Mme Elodie Jemmely, Boulangerie Première Moisson, à M. le Maire, avec copie du courrier adressé le même jour à l'ALA ;
- du courrier envoyé le 12 octobre 2015 par Mme Elodie Jemmely, Boulangerie Première Moisson, à l'Association des locataires d'Avully avec copie au Conseil municipal et à M. le Maire.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de Mme Maison

- Précisions : suite à une intervention liée au placement des panneaux signalant la journée portes ouvertes du CEVA, Mme Maison donne lecture du message électronique envoyé à ce sujet à l'Etat par M. Cosandey, technicien communal : « Monsieur, conformément à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que les giratoires dont vous faites mention dans vos courriels appartiennent au Domaine public cantonal et ne suis par conséquent pas habilité à vous donner une autorisation pour y planter un panneau. De plus, si je ne m'abuse, pour des raisons de sécurité, il est interdit de planter dans ou aux abords des giratoires, un panneau ou une information qui pourrait troubler la concentration des conducteurs. Cela étant, s'agissant de votre information relative à la journée portes ouvertes du CEVA, la commune a pour principe pas d'objections à ce que vous diffusiez cette information sur notre territoire communal. En espérant avoir pu répondre à votre question et avec mes salutations les meilleures ».
- Suppression de la souche : Suite à une intervention concernant la souche de l'arbre qui a été coupée à la Route du Moulin-Roget, il s'avère que ladite souche est entièrement située sur un terrain privé. L'Etat (DETA) a déjà pris contact avec ledit propriétaire et des discussions ont eu lieu entre les deux parties pour la suppression de cette souche.

Communications de Mme Scheibler

- Mesures d'économie d'énergie : Mme Scheibler a pris contact avec les SIG concernant leur programme qui vise à trouver des potentiels d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux. Une rencontre doit avoir lieu prochainement.

Communications de M. Riem

- Opérations électorales : le délai pour communiquer les noms des personnes chargées du local de vote en 2016 est bientôt échu. Une liste circulera en fin de séance pour y inscrire les noms des candidats.
- Patrouilleurs-euses scolaires : Mme Myriam Da Costa Ramos Berger, habitant à Gennecy, officiera en tant que patrouilleuse scolaire dès le 1^{er} novembre prochain, en remplacement de Mme Laeticia Stalder qui avait démissionné. La Mairie lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.
- Présentation du fonctionnement du CM : les membres du CM ont reçu dernièrement une invitation à une présentation que Monsieur Guillaume Zuber, directeur de surveillance des communes, fera à l'attention des conseils municipaux (particulièrement des nouveaux). Cette présentation généralement très appréciée aura lieu le lundi 2 novembre 2015 à 18h30.
- Réfugiés : l'attribution de 5'000 francs à la Chaîne du Bonheur en faveur des réfugiés syriens par le Conseil municipal a fortement interpellé l'Exécutif, qui s'est donc posé la question de ce qui pourrait être fait concrètement. Si une commune comme Avully, faisant partie des pays les plus riches d'Europe, ne se la pose pas, qui se la posera ? C'est ainsi que tout naturellement, l'Exécutif a décidé d'offrir un logement à une famille syrienne, choisie par l'Hospice Général.

Il s'agit de l'appartement, dit Stadlmayer, qui sera occupé par une famille de 6 personnes d'ici quelques jours. Un contrat de bail sera signé avec l'Hospice pour une durée limitée au 30 juin 2016, le bâtiment étant en voie de réfection. Tous les frais encourus par la Commune seront pris en charge par l'Hospice, à travers un loyer fixé en fonction de ces frais. M. Riem connaît les réticences de certains ; il entend les commentaires d'autres et respecte les points de vue divergents qui ne manqueront pas de survenir. Il invite celles et ceux des conseillères et conseillers municipaux qui seraient rétifs à l'idée d'aider ces personnes de s'imaginer être à leur place, ne connaissant ni la langue, ni les us et coutumes de ce pays d'accueil. Quant à ceux qui affirment qu'on ferait mieux de s'occuper correctement des nécessiteux d'ici, M. Riem répond ceci : en quoi le fait d'aider des réfugiés enlève-t-il le travail ou les ressources que l'on consacre au social en général ? A contrario, si cette vague migratoire n'existait pas, est-ce que qu'on s'occuperait mieux des problèmes d'ici ? Quand on a affaire au dénuement le plus total, nous ne pouvons que constater l'immensité des moyens dont nous disposons et de la chance que nous avons. Prenons cette expérience comme une chance aussi pour nous, pour que nous apprenions à relativiser nos petits soucis ou problèmes. M. Riem remercie les membres du CM de leur attention et espère qu'ils sauront démontrer que les Avulliotés savent recevoir celui qui n'a rien. Une famille de 6 personnes (le père né en 1975, la mère née en 1978, 3 enfants nés en 2003-2004-2005 et 1 neveu de 21-22 ans seront donc bientôt accueillis à Avully.

(Applaudissements d'une partie de l'assemblée).

4. Présentation du projet de budget 2016

Le projet de budget 2016 est distribué en séance.

M. Riem annonce que la commission des finances aura lieu le 26 octobre 2015 à 18h30 (horaire modifié en accord avec le président et confirmé sur la convocation envoyée). Ce projet de budget qui a été travaillé et retravaillé (M. Riem en remercie d'ailleurs le Secrétaire général), présente un excédent d'environ CHF 13'000.-. Il sera étudié en commission.

5. Propositions du Conseil municipal

- Aucune proposition

6. Questions

- **Mme Minasso-Rota** demande si, suite au dernier CM, un courrier a été envoyé à l'ACG pour solliciter, sur l'argent non encore attribué de la relève sportive, un soutien financier pour des projets de type sportif, dont le terrain de sport du FC Donzelle. **Mme Scheibler** indique que le FI n'entre pas en matière sans dossier étayé. Seuls les projets intercommunaux peuvent en outre bénéficier d'un soutien. **Le Président** relève que la commission des routes et emplacements communaux est concernée. Le dossier demandé au FC Donzelle peut être fourni à l'ACG pour solliciter la ligne de crédit non encore attribuée à la relève sportive.
- **Mme Minasso-Rota** a téléphoné la semaine passée aux SIG concernant le système Eco-social et l'opération mise en place dans plusieurs communes. Elle a parlé avec M. Chappuis qui a contacté M. Boichat, lequel s'est adressé à la Mairie. **Mme Scheibler** et Mme Maison ont entretemps rencontré (à l'occasion de la visite du Barrage du Seujet) ce M. Boichat qui s'occupe effectivement de cette opération pour les communes. M. Gasser ayant lui aussi pris des contacts avec les SIG, il faut maintenant trouver un moment pour mettre en parallèle ce qui a déjà été fait et pourrait encore être réalisé dans ce cadre. **Mme Minasso-Rota** souligne que les SIG prennent RV sur place avec les privés pour voir quelles économies d'énergie sont envisageables ; ce serait intéressant notamment dans les immeubles. **Le Président** précise que cette opération s'adresse de manière distincte : aux particuliers qui doivent faire une démarche individuelle auprès des SIG ; aux communes pour les extérieurs et les bâtiments

communaux (démarche d'ores et déjà lancée par la Mairie) ; aux régies qui pourraient être incitées à déclencher la même démarche pour les immeubles communaux.

- **M. Baudin** rappelle que le CM avait parlé lors de sa dernière séance (cf. point 5 de l'OJ) de l'arrêt « sur demande » à créer sur la route du Moulin-Roget, en contrebas du Jardin Robinson. **Mme Maison** indique qu'un courrier a été adressé aux TPG à ce propos.

7. Divers

- **M. Matthey-Jonais** précise que la Commission Sécurité et Mobilité a été invitée à une séance d'information à Sézenove le 18 juin 2015. La Cheffe des APM de Bernex a présenté son projet de Police municipale de la Champagne. Les communes concernées sont Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Soral et Laconnex. Quelques chiffres ont été fournis quant au financement mais ils sont déjà obsolètes car Laconnex s'est retirée du projet. M. Matthey-Jonais ne peut donc donner ce soir qu'un ordre d'idée (chiffres non officiels) basé sur ses propres calculs. Pour 2 APM qui feraient des tournées uniquement dans les 6 communes de la Champagne, du lundi au vendredi de 7 à 17 heures, le coût serait d'environ CHF 80'000.- pour Avully (prorata du nombre d'habitants). Dans une 2^{ème} étape, il y aurait 4 APM, du lundi au vendredi, de 7 à 19 heures, pour un coût de CHF 110'000.-. M. Matthey-Jonais ne sait pas si d'autres communes se sont désistées depuis le 18 juin. Une discussion sera menée entre les Exécutifs communaux et M. Maudet. Mieux vaudrait peut-être attendre les résultats de cette discussion avant de convoquer une nouvelle commission. **M. Tièche** demande quel mandat serait confié à ces APM. **M. Matthey-Jonais** répond que les APM sont habilités à intervenir pour les excès de vitesse et les abus d'alcool. Ils offrent un service de police de proximité. Le fait qu'un uniforme circule sur la commune est déjà très dissuasif. Leur travail serait le même qu'aujourd'hui, soit un 20% d'APM payé CHF 35'000. **M. Baudin** précise que l'idée serait d'avoir 2 postes d'APM à 100% sur les 6 communes. Ces 2 APM seraient basés à Bernex. **M. Riem** informe le CM d'une réunion agendée entre les Exécutifs et M. Maudet le 21 octobre à Bernex et suggère d'attendre des retours de cette séance avant d'aller plus loin. **Mme Maison** souligne qu'Avully profite depuis des années d'un 20% d'APM qui dépend de Bernex, avec des agents qui patrouillent sur la commune. Ce serait une autre manière de travailler, avec des agents dévolus à la Champagne. **M. Baudin** ajoute qu'au niveau des horaires, il est aussi possible de bénéficier de présence accrue des agents sur les weekends de manifestation (en contrepartie d'un temps diminué sur la semaine). **M. Tièche** relève que ces 2 agents à 100% répartis sur 5 communes représenteraient 20% actuel, soit l'équivalent d'aujourd'hui. **Mme Maison** indique que Bernex pourrait un jour avoir besoin de ces 20% et les retirer aux communes de la Champagne (question en suspens). Les 20% correspondraient au temps actuel, mais seraient officialisés (sécurité) et peut-être accompagnés de certains avantages. Il s'agit en l'état d'un projet, qui pourrait se concrétiser, mais en tout cas pas dans un futur proche. **Mme Carmona Fischer** juge que la variante à 4 APM, qui se traduirait par un pourcentage plus important d'APM dédié à la Champagne, et donc à Avully, semble la plus intéressante (car différente de la situation actuelle). Le travail des deux agents actuels a-t-il été évalué ? Ce taux de 20% est-il suffisant ou pas ? Un 20% paraît très léger pour une Commune comme Avully. **M. Riem** précise que Mme Ritter, responsable des APM de Bernex, vient chaque année à Avully pour donner les résultats le descriptif de ce que font les APM. M. Riem rejoint ce qui vient d'être dit. Le problème relève du manque de cohérence qui prévaut entre les communes de la Champagne au niveau des APM. Laconnex s'est retirée du projet. Certaines communes ont des polices privées. Un accord devrait intervenir dans la Champagne, pour mener un projet en commun. La police cantonale pourrait aussi assumer toutes ces missions. M. Maudet avait pour objectif de faire travailler ces APM en binôme, ce qui marche bien dans certaines

communes. Les îlotiers sont importants pour Avully. Un retour de la séance du 21 octobre sera donné au CM, qui aura alors plus de matière à discuter.

- **M. Matthey-Jonais** donne lecture de la pétition « Pour une limitation des nuisances de la Place d'Arme d'Epeisses », qu'il a fait signer à 17 riverains, habitants des Platières :

« Ces dernières années, la place d'arme d'Epeisses a subi de grandes transformations. D'une place d'arme dédiée au sauvetage, celle-ci accueille désormais les exercices de la gendarmerie qui use de grenades lacrymogènes, obligeant une dizaine de familles à rester cloîtrées chez elles toutes fenêtres fermées pour ne pas subir la violente irritation dudit gaz. Le survol des habitations à très basse altitude par des hélicoptères devient monnaie courante. Lors des exercices liés à l'extinction des feux, il arrive que ceux-ci ne contiennent pas que du bois, de plus, ils sont effectués même lors des pics de pollution. Les sirènes des véhicules sont également enclenchées ce qui augmente encore les nuisances. Les exercices où des marteaux piqueurs, des groupes électrogènes, des motopompes et autres engins de chantier sont utilisés toute la nuit ne sont plus rares. Toutes ces nuisances seront, dans un avenir proche, augmentées de manière exponentielle lorsque la nouvelle caserne verra le jour.

C'est pourquoi nous faisons les demandes suivantes :

1. Interdire les feux lors des pics de pollution
2. Interdire les exercices avec des gaz lacrymogènes
3. Réduire les nuisances sonores de 20h à 8h
4. Interdire les survols des habitations. »

Les hélicoptères passent à peine à 10 mètres au dessus des maisons. Un voisin de a par exemple dû aller rechercher son mobilier de jardin dans le champ. **M. Matthey-Jonais** voulait savoir si le Conseil municipal serait d'accord d'appuyer cette demande qui sera transmise à M. le Maire. **M. Riem** la fera suivre à qui de droit.

Le soutien à la démarche des habitants des Platières est accepté à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

- **M. Matthey-Jonais** se fait l'écho d'une demande de communiers, visant à avoir un panneau d'affichage pour les annonces privées, qui serait posé de manière adéquate et à l'abri. **Mme Maison** précise que les panneaux d'affichage officiel seront changés d'ici la fin de l'année. Le budget voté par le CM étant supérieur au coût des panneaux, le solde pourra être affecté à l'achat d'1-2 panneaux d'affichage pour les annonces privées (emplacement à définir). **M. Baudin** suggère de profiter de ce changement pour améliorer l'accessibilité des nouveaux panneaux officiels, notamment situé face à la poste à Gennecey. Mme Maison indique que le panneau de la Mairie restera au même endroit. Le déplacer supposerait de refaire une fouille (le panneau étant éclairé). A la poste, le panneau sera peut-être un peu avancé. La question sera examinée avec M. Cosandey.
- **M. Matthey-Jonais** annonce que le Comité du 200^{ème} des sapeurs-pompiers d'Avully s'est réuni pour finaliser son activité, qui se solde par un bénéfice de CHF 57.51. Le but a donc été brillamment atteint. A cette occasion, le CM est invité à un apéro le samedi 28 novembre 2015.
- **M. Tièche** revient sur sa proposition de la dernière séance, visant à introduire au CM un calendrier de législation. Un document y relatif a été transmis aux membres du CM. Ceux-ci ont-ils eu le temps de lire ce projet ? Sont-ils intéressés ? **M. Matthey-Jonais** trouve que ce modèle est très complexe et fait doublon avec les commissions. Ramener toutes ces informations pour essayer de les compiler semble très complexe. Ce n'est pas le but, assure **M. Tièche** qui précise que chaque projet doit être pris en charge et suivi par une personne, dans une commission par exemple, de manière à éviter toute dilution. C'est le rôle du président de commission, indique **M. Matthey-Jonais**. **M. Baudin** pense que l'outil peut être assez intéressant, même s'il est sans doute encore trop

complexe. Il vaudrait la peine de s'appuyer sur cette base, quitte à créer une commission pour travailler à l'élaboration d'un système un peu différent (feuille de route) pour permettre un suivi plus concret au niveau du CM (gestion par le Bureau, les présidents de commission ou une personne désignée). Comme **Mme Papaioannou** l'a déjà dit le 17 septembre, les commissions, telles qu'elles existent aujourd'hui, fonctionnent très bien et sont importantes car elles permettent de beaucoup discuter, d'échanger, de convaincre. Elle craint l'étatisation induite par ce modèle où tout doit être systématiquement noté (qui fait quoi, à quelle heure, etc.). **Le Président** transmet momentanément la Présidence de séance à M. Baudin, le temps de s'exprimer sur ce projet auquel il n'est pas du tout favorable. Il a peu goûté le côté abscons de la littérature utilisée par M. Tièche. Les membres du Conseil municipal, qui ne sont pas des professionnels et ont des familles, ont déjà beaucoup de travail. Ils ont déjà des soirées bien chargées. Il ne serait pas opportun de rajouter du travail, en plus du travail de Conseiller municipal ou de commissaires. **M. Binet** suggère de faire un vote d'entrée en matière. **Mme Minasso-Rota** rappelle que lors de la législature 2007-2011, un calendrier avait été établi, dans lequel figuraient les dates, le nom du dépositaire du projet, l'objet, le suivi exécuté, la date de concrétisation. Ce document est tombé à l'eau, personne ne l'ayant utilisé. C'est bien la preuve, selon le Président, que ce système donne du travail alors que les membres du CM ont beaucoup de peine à assumer du travail supplémentaire. **M. Tièche** relève qu'il fallait effectivement du temps supplémentaire pour lire les documents. Le projet en lui-même prévoit simplement l'utilisation d'une fiche par objet, avec un suivi noté sur une feuille A4, sans temps supplémentaire requis. **M. Tièche** a utilisé ce modèle pendant 6 ans, sans temps requis en plus. **M. Matthey-Jonais** souligne que les commissions font l'objet de procès-verbaux, qui permettent de savoir et de suivre ce qui s'est dit. Il ne voit pas l'intérêt de faire un étage supplémentaire de papier. **Mme Jendoubi** peut comprendre que la lecture du document transmis était difficile. Il faudrait l'épurer beaucoup, le rendre très synthétique. La mémoire demeure par rapport à la dernière ou à l'avant-dernière séance mais certains éléments doivent parfois être recherchés bien en amont, ce qui est compliqué par le biais des PV's. La fiche de suivi devrait être très résumée ; elle serait utile pour des projets à long terme (étapes successives notées). **M. Dethiollaz** pense qu'il faut laisser à chaque porteur de projet et aux présidents de commission la possibilité de s'organiser comme ils l'entendent et comme ils ont l'habitude de travailler. **Mme Papaioannou** ajoute que les archives sont aisément consultables sur les IPads. **M. Tièche** souligne qu'il s'agirait simplement de rédiger une fiche par projet. **Le Président** demande qui est favorable à l'instauration du calendrier de législature, tel que défini dans le document présenté par M. Tièche. **Mme Jendoubi** aimerait avoir le temps d'y réfléchir. C'est un document de travail, note **M. Tièche**. **Le Président** constate que les avis émis sont en train de réduire le document à quelque chose de plus compréhensible. Il invite M. Tièche à donner une nouvelle version. Le CM pourra se prononcer sur l'utilité de ce modèle.

Cet objet est renvoyé au prochain Conseil, sur la base d'un nouveau document plus compréhensible et synthétique.

- **M. Tièche** évoque un objet récurrent, à savoir la fibre optique. Il semblerait que le tube posé concerne uniquement le réseau de l'Etat. Existe-t-il un tube qui permettrait de tirer la fibre pour les privés sur Avully ? Si tel n'est pas le cas, les coûts du tirage de la fibre pour les privés ont-ils été chiffrés ? Jusqu'où va actuellement la fibre optique ? Une opportunité pourrait-elle être saisie ? Un délai pourrait-il être donné ? **Mme Scheibler** précise que la Commune a demandé à avoir la fibre optique de l'Etat pour la Mairie ; le FI paiera le raccordement des communes non encore équipées mais aucune date de travaux n'a été pour l'heure été annoncée. **M. Tièche** rappelle que des tranchées avaient été creusées il y a quelques années en arrière pour y poser des canalisations. Des tubes y avaient-ils alors été mis, en prévision d'un raccordement futur ? **M. Riem** confirme que des tubes vides y avaient été mis ; reste à savoir s'ils sont

encore utilisables. Plusieurs acteurs sont impliqués dans l'opération. Le Fonds intercommunal a voté un budget pour les communes (Mairies) qui sont en déficit de cette fibre optique. Les travaux commenceront sans doute par Avully (1^{er} quémendeur). S'agissant de la suite, la question d'une optimisation du réseau de fibre optique devra se poser dans le cadre du développement important du village sur la partie Sud-Est. **M. Baudin** relève que si des tubes doivent être tirés pour équiper la Mairie, l'opportunité pourrait être saisie, en participant financièrement un peu, pour mettre aussi un tube en réserve pour les privés. **Mme Scheibler** précise que les SIG et Swisscom ne veulent pas développer la fibre pour les privés car le coût est beaucoup trop élevé. Elle posera à nouveau la question à M. Boichat (SIG). **M. Tièche** demande une réponse chiffrée. **M. Riem** indique que le FI a débloqué MCHF 3.3 pour équiper 7 communes. **M. Matthey-Jonais** imagine qu'un 2^{ème} tube pourrait être posé, à côté du tube qui sera placé pour la Mairie. **Mme Scheibler** tiendra le CM au courant quand elle aura des nouvelles sur le début et la nature précise des travaux. **Mme Carmona Fischer** en déduit que la commune d'Avully ne peut pas simplement formuler une demande, en arguant de son intérêt pour l'extension de la fibre pour les privés. **Mme Scheibler** répète que la 1^{ère} réponse donnée par rapport à l'extension de la fibre pour les communiens visait à dire que c'était difficilement envisageable du fait des coûts induits. Elle attend des informations plus concrètes quant aux travaux à venir avant de réitérer cette requête. Une fois cette nouvelle réponse obtenue, elle la transmettra au CM. **Mme Carmona Fischer** demande si la Mairie a officiellement demandé à avoir une réponse par rapport à l'extension de la fibre. **Mme Scheibler** le confirme.

- **Mme Jendoubi** demande la convocation d'une commission sociale. A la lecture du PV du 17 septembre 2015, elle n'est plus très sûre d'avoir bien compris si le don de CHF 5'000.- voté pour la Chaîne du Bonheur représentait un dépassement de budget ou si cette somme impactait la ligne dédiée au développement de projets à l'étranger. **Le Président** indique que c'était un dépassement de budget. Il est dit dans le PV « M. Gandolfo indique que le fonds « Aide à l'étranger » de la commission sociale est vide ».
- **Mme Besse Giorgi** revient sur un sujet déjà discuté, concernant le parking à trottinettes de l'école qui présente un certain danger pour les enfants. Les enseignants se plaignent de l'entassement de ces trottinettes dans le SAS. A l'école de Luchepelet, il y a un petit rail de trottinettes, mis en place par une société vaudoise. Une commission scolaire sera convoquée.
- **M. Tièche** remercie les organisateurs de la récente sortie du CM en Ville de Genève, qui fut très sympathique et intéressante.
- **Mme Besse Giorgi** estime qu'une manifestation sportive devrait être organisée sur la commune, éventuellement en accueillant une étape du Tour du Canton (probablement pour 2017 le temps de prendre contact avec les organisateurs). La commune pourrait ensuite cas échéant organiser une manifestation (course à pied par ex.). Cet objet sera évoqué dans le cadre de la commission Culture et Sports (février-mars 2016).

Questions du public

La séance est officiellement close à 20h40.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire